



**DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2024-042

PUBLIÉ LE 7 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **PREFECTURE des DEUX SEVRES / SCSI**

79-2024-02-06-00002 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Marguerite DUMAS, cheffe du service de la coordination et du soutien interministériels (2 pages)

Page 3

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2024-02-06-00002

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Marguerite DUMAS, cheffe du service de la coordination et du soutien interministériels



**PRÉFÈTE  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté préfectoral  
portant délégation de signature**

à

**Mme Marguerite DUMAS  
Cheffe du service de la coordination et du soutien interministériels**

**La préfète des Deux-Sèvres  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 Février 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2022 fixant l'organisation des services de la préfecture des Deux-Sèvres et des sous-préfectures de Bressuire et de Parthenay à compter du 12 décembre 2022 ;

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur du 28 mars 2017 relative aux délégations de signature ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Mme Marguerite DUMAS, cheffe de service de la coordination et du soutien interministériels, à l'effet de signer ou de viser, dans la limite des attributions dévolues à ce service, tous documents, correspondances, pièces administratives, comptables et fiscales, à l'exception :

- des arrêtés, décisions et conventions,
- des désignations des membres des comités, conseils et commissions,
- des instructions aux chefs des services départementaux,
- des correspondances destinées aux ministres, parlementaires, conseillers régionaux, conseillers départementaux, des maires et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- de la saisine des juridictions.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marguerite DUMAS, cheffe de service de la coordination et du soutien interministériels, la délégation définie à l'article 1er du présent arrêté est donnée, dans le respect des attributions respectives de son service, à :

- Mme Gislaine BLANCHIER, attachée, cheffe du bureau de la coordination interministérielle et d'appui territorial ;
- Mme Pauline ALMERAS, attachée, cheffe du bureau de l'environnement.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marguerite DUMAS, cheffe de service de la coordination et du soutien interministériels, et de Mme Gislaine BLANCHIER, attachée, cheffe du bureau de la coordination interministérielle et d'appui territorial, la délégation définie à l'article 1er du présent arrêté est donnée, dans le respect des attributions respectives de son service, à :

- Mme Marie PHILIPP, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du bureau de la coordination interministérielle et d'appui territorial.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture et la cheffe du service de la coordination et du soutien interministériels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Niort, le 6 février 2024



Emmanuelle DURÉE